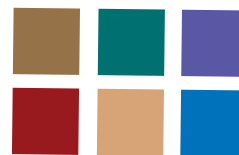


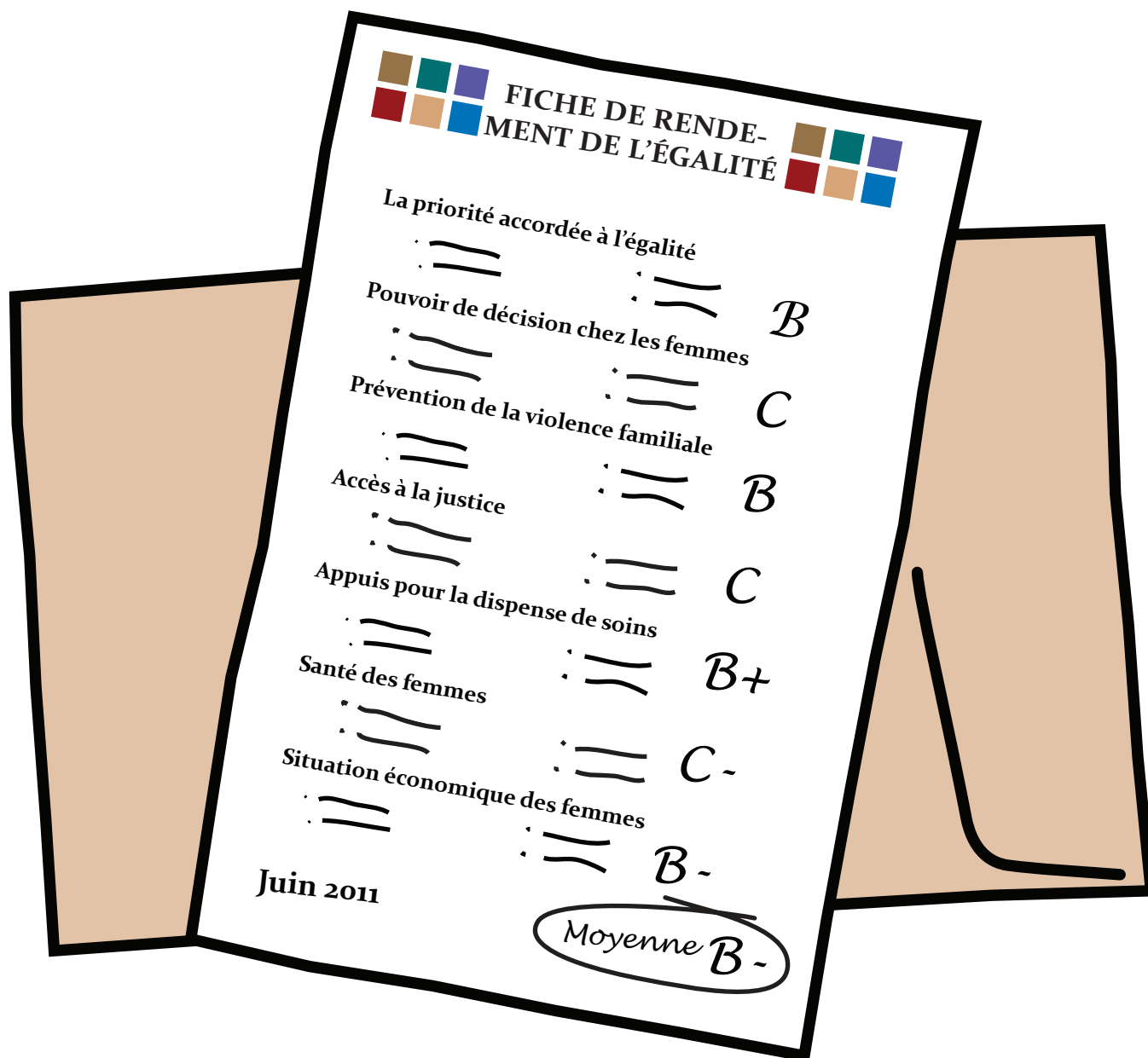
Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Île-du-Prince-Édouard



FICHE DE RENDEMENT DE L'ÉGALITÉ



2011



Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Île-du-Prince-Édouard

FICHE DE RENDEMENT DE L'ÉGALITÉ

Lors des élections de 2007, le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Î.-P.-É. a présenté son plan de créer une FICHE DE RENDEMENT DE L'ÉGALITÉ pour l'Î.-P.-É. La fiche de rendement est un processus pour évaluer le progrès de la province en ce qui concerne les objectifs de l'égalité des femmes. La visée du Conseil consultatif sur la situation de la femme est de travailler en collaboration avec le gouvernement pour aider la province à atteindre des notes supérieures dans tous les domaines prioritaires.

La priorité accordée à l'égalité : B

Pour que la priorité soit accordée à l'équité pour les femmes, nous attendons du gouvernement provincial qu'il respecte sa promesse d'évaluer l'incidence des lois, des politiques et des budgets existants et éventuels sur la vie quotidienne des femmes de l'Île. Cela signifie qu'il doit appliquer une analyse comparative entre les sexes et fondée sur la diversité, puis recueillir et utiliser des données ventilées par sexe qui soient à jour.

Un engagement à la mise en application des analyses différenciées selon les sexes et la diversité dans l'ensemble du gouvernement	B-
Des mesures pour assurer que les femmes puissent jouir équitablement des plans de développement économique proposés par le gouvernement	C+
La mise à jour du profil statistique des femmes de l'Î.-P.-É. de 1996	A

Pouvoir de décision chez les femmes : C

Pour accroître la participation des femmes aux plus hauts niveaux décisionnels, nous attendons du gouvernement provincial qu'il encourage activement la nomination de femmes et qu'il élimine les obstacles au leadership féminin.

L'égalité accrue dans les nominations aux agences, conseils et commissions	C
L'application de discrimination positive et d'autres stratégies expressément conçues pour les femmes au sein du Comité spécial sur le rôle des membres de l'Assemblée législative pour examiner et réduire les obstacles qui freinent l'accès des femmes aux postes d'élus	D
Une plus grande équité en matière d'emploi, particulièrement pour les femmes jouant un rôle de premier plan, au sein de la fonction publique provinciale	B+

Prévention de la violence familiale : B

Pour réduire la violence dans notre province, nous attendons du gouvernement provincial qu'il mette en place des services et des programmes communautaires, dirigés par des femmes et conçus pour les femmes, visant à prévenir la violence envers les femmes en particulier et la violence familiale en général, et à fournir des services en cas de violence.

Un financement de base accru pour permettre aux services de prévention de la violence familiale et au Centre d'aide aux victimes de viol et d'agression sexuelle de s'épanouir en tant qu'organismes communautaires	C
Une mise en application accrue des protocoles existants sur la violence envers les femmes, avec la création de nouveaux protocoles au besoin	B+
Des programmes ciblés pour prévenir la violence contre les femmes de tous âges (jeunes, âgées) ou appartenant à divers groupes vulnérables (autochtones, personnes handicapées, nouveaux immigrants)	B

Accès à la justice : C

L'accès à l'aide juridique en droit de la famille représente toujours un défi pour les femmes de l'Île. La plupart des appels faits aux bureaux du Conseil consultatif sur la condition de la femme proviennent de femmes qui ont besoin d'un avis juridique. Dans bien des cas, ces femmes n'ont pas les moyens financiers de consulter un avocat. Nous attendons du gouvernement qu'il continue d'accorder la priorité à l'accès à la justice aux femmes et aux familles.

L'accès accru aux avocats de l'aide juridique en droit de la famille	D
Des mesures pour faciliter l'accès aux tribunaux qui traitent les questions de violence familiale	C-
Des démarches afin d'appliquer les recommandations du projet intitulé Justice Options for Women	B

Appuis pour la dispense de soins : B+

Récemment, l'éducation et les soins à la petite enfance ont fait l'objet de nombreuses politiques, ce qui entraîne des répercussions pour les fournisseurs de soins. Des soins aux jeunes enfants au soutien de ceux qui s'occupent des personnes handicapées en passant par les soins à domicile à l'intention des aînés ou des personnes en difficulté, nous attendons du gouvernement qu'il reconnaisse le travail non rémunéré ou sous-payé de ceux qui dispensent des soins, le plus souvent des femmes. Le gouvernement ne doit pas édicter des politiques qui alourdissent leur fardeau sans leur procurer davantage de soutien.

Un investissement supplémentaire dans les soins éducatifs à la petite enfance qui améliore la qualité, l'accès, la capacité financière, et la focalisation sur le développement de l'enfant	A
Consultation et planification avec des éducateurs de la petite enfance en vue de changements en matière de soins et d'instruction de la petite enfance.	A-
Des mesures pour répondre aux besoins des personnes âgées requérant des soins à domicile, ou pour aider et appuyer les membres de la famille qui prennent soin d'une personne âgée	B-

Santé des femmes : C-

Nous attendons du gouvernement qu'il maintienne un système de soins de courte durée solide, mais aussi qu'il réduise les charges futures qui pèseront sur le système actuel en continuant de prendre des mesures qui favorisent une approche holistique de la santé et qui tiennent compte des déterminants sociaux de la santé comme le sexe, le revenu, la langue et la culture. Nous encourageons le gouvernement à démontrer son engagement envers le bien-être et la prévention en santé.

Des initiatives mieux conçues visant à offrir des programmes appropriés pour répondre aux besoins de chaque sexe en santé mentale	D
Des services améliorés pour les femmes aux prises avec des problèmes de dépendance	D
Une plus grande intégration du personnel infirmier praticien dans le système de soins de santé, notamment par le truchement d'un programme SANE (programme d'examen des victimes d'agression sexuelle par du personnel infirmier), comme celui qui existe dans d'autres provinces.	B-
Des mesures visant à offrir plus d'options pour les femmes qui accouchent, notamment la création d'un centre de naissance.	C+

Situation économique des femmes : B-

Nous attendons du gouvernement provincial qu'il place au cœur de ses priorités l'amélioration de la santé, de la dignité et du bien-être des Insulaires qui doivent se débrouiller tant bien que mal avec un revenu nettement insuffisant. Nous demandons instamment au gouvernement de consulter les organismes communautaires et de collaborer avec eux pour élaborer une stratégie de réduction de la pauvreté, comme il en existe dans d'autres provinces. Nous considérons que les trois mesures suivantes sont essentielles pour réduire la pauvreté :

La modification de la Employment Standards Act (loi sur les normes d'emploi) pour améliorer les conditions de travail et les salaires de la main-d'œuvre non syndiquée	B
L'investissement dans des logements appropriés et accessibles à prix abordable, notamment des logements conçus pour répondre aux besoins des aînés et des personnes handicapées	B
Une attribution accrue de fonds pour le paiement direct aux bénéficiaires des services sociaux afin de leur offrir un niveau de vie qui répond à leurs besoins essentiels	C

Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Île-du-Prince-Édouard

Sherwood Business Centre (161, Rue St Peter's)

C.P. 2000

Charlottetown, (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8

(902) 368-4510

peistatusofwomen@eastlink.ca

<http://www.gov.pe.ca/acsw>

